

BONJOUR





- BONJOUR -

Vous venez d'arriver au Centre de Réadaptation de Maurs afin de mettre en place un projet de soin personnalisé pour votre avenir.

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir.

Nous essayerons tous, durant ces quelques mois que nous allons passer ensemble, de vous apporter l'aide nécessaire afin que vous retiriez le maximum de votre séjour.

Lors de votre visite d'admission, des informations vous ont été fournies sur le fonctionnement du centre. Il est sans doute utile, aujourd'hui, d'en repréciser les grandes lignes ainsi que certains points importants.

D'une part, <u>votre présence au Centre de Réadaptation implique que vous y êtes de votre plein</u>

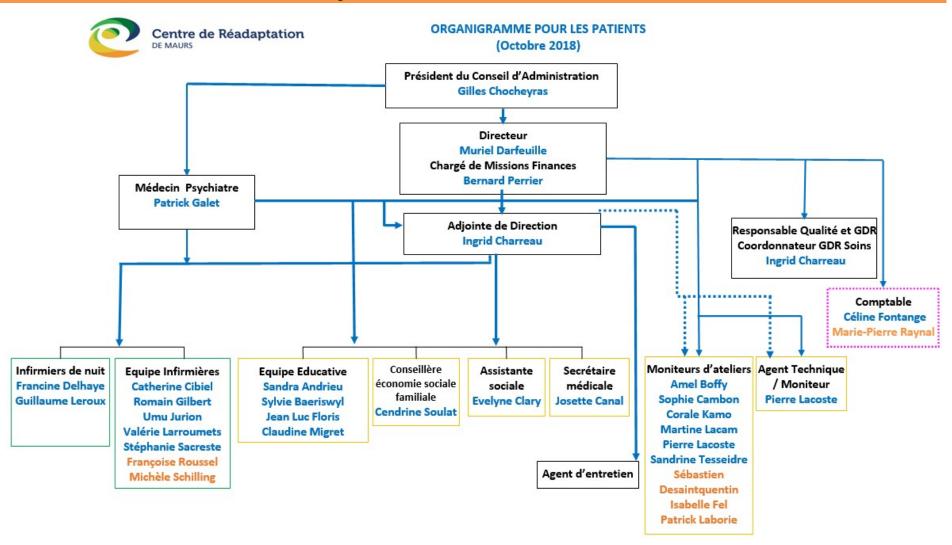
<u>gré.</u> En effet, un parcours en réadaptation ne peut avoir un sens qu'avec votre <u>participation</u>

<u>active</u>.

D'autre part, ceci suppose un respect des règles et des devoirs rappelés dans ce document.



L'EQUIPE DU CENTRE DE READAPTATION



Lien spécifique à la prise en charge des patients

GDR: Gestion Des Risques

Equipe infirmière encadrée en vert / Equipe socio-éducative encadrée en jaune

Personnel remplaçant en orange

Personnel mis à disposition par le Village Vacances encadré en pointillé rose

D'autres professionnels peuvent être amenés à compléter l'équipe, ils vous seront présentés.



LA PRISE EN CHARGE SUR L'UNITE D'HEBERGEMENT

1) Les référents

Le référent médical : Il est responsable de la prise en charge du patient et donne les orientations.

Les référents médico-éducatifs :

Un référent infirmier et un référent éducateur sont désignés au sein de l'équipe médico-éducative pour vous accompagner tout au long de votre prise en charge au sein du Centre de Réadaptation. Son rôle :

- Ils ont une connaissance globale de vous et de votre situation.
- Ils ont en charge du suivi de votre projet de réadaptation individualisé.
- Ils assurent le lien entre les différentes personnes (équipe médico-éducative, moniteur d'atelier, tuteur ou curateur, parents ...) de votre parcours afin de permettre une prise en charge globale de qualité.
- Ils vous accompagneront dans la préparation de votre projet d'avenir.

2) L'unité d'accueil

Durant votre premier mois vous occuperez une chambre située à l'unité 2.

Les quatre premiers jeudis matin sont consacrés au marché de Maurs ou autre activité extérieure et un repas avec les entrants du mois, les jeudis après-midi un suivi plus soutenu est assuré par l'équipe médico éducative.

A la fin de ce premier mois, l'équipe médico éducative et les moniteurs d'atelier sur la base d'une évaluation de votre autonomie, pourront décider de la sortie de l'unité d'accueil, une nouvelle chambre pourra alors vous être affectée sur les unités 1-3-4 en fonction des disponibilités.

3) Les règles de vie

Au sein du Centre de Réadaptation nous insistons sur 4 interdits majeurs :

- ♣ la prise d'alcool,
- la prise de drogues,
- la violence,
- les vols et incivilités.





La transgression pourra entrainer <u>une rupture de prise en charge</u> et, le plus souvent, un retour dans l'établissement qui vous a adressé.



Tabac: Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} février 2007, il est interdit de fumer dans les lieux publics. Cette interdiction a donc valeur au Centre de Réadaptation y compris dans vos chambres et concerne également la vapoteuse. Il s'agit à la fois d'une mesure de santé publique et de sécurité incendie. En cas de non-respect, le protocole interne sera appliqué.

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés au Centre de Réadaptation, sauf éventuellement un petit aquarium avec accord de la Direction.





Il vous est demandé de ne pas utiliser votre téléphone portable pendant les temps collectifs à savoir les temps de repas, les temps d'activité et les temps d'atelier.



4) La surveillance nocturne

Tous les soirs, l'infirmier de nuit doit s'assurer de votre présence et de votre état de santé en début de nuit et en cours de nuit selon l'évaluation qui l'aura faite lors de son premier passage.

5) Les réunions de Vie Collective

Tous les premiers lundis de chaque mois une réunion de vie collective est programmée dans le grand salon.

Cette réunion a pour but :

- de vous mettre au courant de l'actualité du Centre de Réadaptation
- de recueillir vos souhaits sur d'éventuelles évolutions ou projets à venir
- de rappeler un certain nombre d'éléments notamment sur le fonctionnement de l'établissement, les règles de vie et les règles de sécurité.

6) Votre chambre

La chambre que vous allez occuper est entièrement meublée.

Néanmoins, vous êtes libre **d'apporter les objets personnels** ainsi que de personnaliser cette chambre dans la mesure où cela n'entraîne pas de dégradations.



Pour des raisons de sécurité vous ne pouvez pas utiliser d'appareil chauffant (cafetière, micro-ondes, radiateur...) ou d'appareil de froid (climatiseur, réfrigérateur...)

L'entretien de votre chambre vous est confié : du matériel et des produits sont mis à votre disposition à cet effet.

Lors de votre arrivée une clé de chambre vous est remise, cette dernière doit être restituée à l'équipe médico éducative lors de chaque départ (weekends, hospitalisations, sortie définitive de l'institution...). En cas de perte, elle sera facturée 30€.

Un téléphone est à votre disposition dans votre chambre afin de recevoir des appels directement de l'extérieur ou de pouvoir passer des appels en sachant que ces derniers vons seront facturés en fin de mois. Pour vous joindre, votre entourage doit faire le 04+71+46+25+numéro de chambre.

Votre chambre est un lieu d'intimité que l'équipe respecte mais c'est aussi un lieu de soin où nous pouvons intervenir, notamment pour les relevés de températures tous les samedis matin (obligation réglementaire qui concerne les chambres 11, 12 18, 24, 25, 34 et 44) et en cas d'urgence.

Le moniteur Espaces Verts accompagné éventuellement d'un patient ou une personne extérieure peut être amené à pénétrer dans votre chambre afin d'effectuer une réparation mais cela se fait dans le respect de tous selon une fiche technique établie, avec une information et une organisation préalable.



Vous avez également la possibilité de recevoir d'autres patients dans votre chambre mais vous pouvez également leur refuser l'accès. Si ce sont des personnes extérieures à l'établissement, elles doivent se présenter à l'équipe au préalable et informer de leur départ. En aucun cas ces personnes ne doivent circuler dans le service qui reste un lieu de soins.

7) Les repas

Le temps de repas est un temps de soin obligatoire (sauf si votre état de santé ne vous le permet pas, dans quel cas vous devez voir l'infirmier en poste) qui permet de partager un moment ensemble, important dans le travail de sociabillisation. Il doit être pris dans son intégralité, il n'est pas concevable de ne participer qu'au dessert par exemple.

Le petit déjeuner :

- ➤ Il se prend au grand salon de 6 heures 45 à 10 heures, vous y préparerez votre petit déjeuner en veillant au nettoyage et au rangement de l'espace.
- Le mardi, un petit déjeuner salé est organisé.

Les repas de midi :

- Ils sont servis à la salle à manger du Village de Vacances.
- Un planning des patients de service est établi par l'équipe médico-éducative.

Les repas du soir :

- Ils sont pris sur une des 3 unités (1, 2 et 3) selon le groupe d'appartenance (Toque de bronze, Toque d'argent ou Toque d'or).
- ➤ Les menus du soir sont établis le mercredi par l'unité de grand ménage, les courses sont effectuées du lundi au vendredi par les patients de cuisine qui élaborent ensuite les repas du soir.
- Un planning des patients de cuisine et de service est établi par l'équipe médicoéducative le mercredi.
- Les absences au repas: Si vous ne prenez votre repas sur l'établissement, vous devez le signaler à l'équipe avant 9 heures pour le repas de midi, avant 15 heures30 pour le repas du soir. Il est important de respecter cette règle par respect pour ceux qui cuisinent et pour éviter le gaspillage alimentaire et financier.

8) Votre propre prise en charge et votre participation à la vie quotidienne

L'entretien de votre chambre et de la salle de bain :

- ➤ Un membre de l'équipe passera une fois par mois (le jour du grand ménage de l'unité) dans votre chambre afin de s'assurer de l'hygiène et du rangement et vous offrir une aide et/ou des conseils en cas de besoin.
- Cet accompagnement peut être intensifié à votre demande ou sur indications de l'équipe.
- <u>La participation aux tâches collectives d'entretien des locaux</u>: Un « grand ménage » est organisé par unité, un mercredi par mois de 8h30 à 12h, selon un planning établi. Ce temps permet l'entretien de certaines parties collectives (frigos, grand salon, coin fumeur, buanderie, ...), la réalisation du tri collectif, l'élaboration des menus et l'entretien de votre



chambre.

L'entretien de votre linge :

- Une buanderie est à votre disposition à l'unité 1 afin que vous puissiez entretenir votre linge. Les produits nécessaires sont à mis à votre disposition.
- > Il vous est demandé de respecter ce lieu, merci de le laisser en parfait état de propreté et de retirer votre linge des machines dès la fin du cycle afin de permettre aux autres de les utiliser.

La préparation des repas du soir :

- Une fois par semaine, au moins, vous irez faire les achats nécessaires accompagnés par un membre de l'équipe médico-éducative et vous préparerez le repas du soir pour le groupe auquel vous appartenez.
- Une fois par semaine, au moins, vous aurez la responsabilité de la vaisselle, des poubelles et de l'entretien des sols.



Le Centre de Réadaptation a mis en place **une politique de tris des déchets** que vous devrez respecter.

9) Les soins médicaux

Les rendez-vous avec le psychiatre référent :

- Le psychiatre est présent sur l'établissement le mardi.
- Vous pouvez demander un rendez-vous médical auprès de l'équipe infirmière.

Les rendez-vous chez un généraliste ou un spécialiste :

- Vous pouvez avoir besoin de consulter un médecin généraliste à la Maison Médicale de Maurs ou un spécialiste.
- Les rendez-vous sont pris par les infirmiers du centre.
- Les consultations chez les spécialistes font l'objet d'un accord préalable de la part du médecin du Centre de Réadaptation.
- Les consultations et les traitements prescrits sont pris en charge par l'établissement.

Les traitements médicamenteux :

- La détention de médicaments dans votre chambre n'est autorisée que dans le cadre du protocole d'éducation à la gestion du traitement.
- Il est indispensable que vous informiez les infirmiers de tout traitement que vous prendriez en <u>automédication</u> afin d'éviter les interactions entre les médicaments et assurer votre sécurité.

Les autorisations d'absence à l'atelier pour raison médicale : « absences atelier »

- Si votre médecin psychiatre vous a autorisé des absences à l'atelier pour raison médicale (« absences atelier »), vous pouvez en général sortir seul du Centre de Réadaptation de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures, sous réserve d'accord de l'équipe.
- Pour raison médicale, les sorties peuvent être aussi libres au niveau des horaires, ou interdites.
- Il est important de noter que cette absence ne concerne que votre atelier et qu'il ne



s'agit pas d'un arrêt au sens des Caisses d'Assurance Maladie.

- Rappel: l'activité au sein des ateliers est un dispositif de réadaptation, donc un soin et non un travail.
- Il est important dans ce cas de prévenir le moniteur d'atelier de cette absence.

10) Les activités

En dehors du temps d'atelier, la vie dans l'unité d'hébergement comporte **des activités de resocialisation** (piscine, sports collectifs, sorties équestres, arts plastiques, relaxation, atelier écriture, ...).

Plusieurs espaces sont à votre disposition au sein de l'unité d'hébergement jusqu'à 22h30 en respectant un niveau sonore adapté afin de ne pas gêner les autres :

- **Un espace « bar » ainsi qu'un espace T.V, vidéo, radio** dans le grand salon
- **Un espace informatique** dans le hall, où il vous est demandé d'utiliser les casques mis à disposition.
- Avant de brancher vos appareils personnels (jeux, ...) sur les appareils collectifs, vous devez demander l'autorisation à l'équipe en poste.

Vous pouvez exprimer vos souhaits en matière d'activités auprès de l'équipe, de vos représentants, nous vous aiderons à les mettre en place dans la mesure du possible.

Un certain nombre d'associations existent sur Maurs, une bibliothèque municipale est aussi à votre disposition.

Le coût des activités sportives et culturelles peut être en partie pris en charge par le Centre de Réadaptation dans les limites du budget Loisirs.

De plus, **les équipements du site** peuvent être utilisés **en présence d'un membre de l'équipe** : piscine, spa, salle de musculation, tennis,....

L'ensemble du dispositif est destiné à vous permettre de profiter pleinement de votre séjour en réadaptation et de préparer au mieux votre avenir.

11) Les sorties sur l'extérieur

- Les sorties sur l'extérieur doivent être signalées à un membre de l'équipe.
 - Si vous êtes en atelier le lendemain matin, votre sortie à l'extérieur ne peut aller audelà de 22 heures 30. A votre retour, vous devez vous présenter au membre de l'équipe présent.
 - > Si vous êtes de repos le lendemain matin, vous pourrez sortir jusqu'à 1 heure 30.
- **♣** Entre 21 heures et 8 heures, le calme est de rigueur dans les locaux afin de ne pas gêner le repos de chacun.



Lorsque vous êtes absents, en dehors des horaires cités ci-dessus, vous devez remplir une autorisation médicale de sortie qui sera signée par le médecin lors de la réunion



médicale du mardi après-midi. Il est donc important d'anticiper vos sorties de week-ends, vos congés pris à l'extérieur ou vos sorties nocturnes au-delà de 1 heure 30. Vous pouvez être absents un week-end sur deux sur autorisation médicale.

12) Recevoir

- Si ces derniers désirent rester une ou plusieurs nuits les réservations se font auprès des hôtesses d'accueil du Village de Vacances mais les personnes accueillies ne peuvent en aucun cas être hébergées dans vos chambres après 21heures30.

13) Les véhicules

- ♣ Vous avez la possibilité de venir au centre avec votre véhicule, un parking vous est réservé.
- Il vous est rappelé que la plupart des traitements psychotropes agissent sur la vigilance et peuvent constituer une gêne importante à la conduite. Il est nécessaire d'en parler avec votre médecin psychiatre référent.
- ♣ Sachez que si vous transporter d'autres patients, cela reste de votre responsabilité, et vous avez la possibilité de refuser de les véhiculer.



14) Forfait Hospitalier et Démarches administratives

- Le forfait hospitalier est de 13.50€ par jour d'hospitalisation, il correspond à votre participation aux frais d'hébergement. Il est, en principe, pris en charge par votre mutuelle selon votre contrat. En cas de doute, n'hésitez pas à en parler avec l'assistante sociale.
- L'assistante sociale, présente le mardi et le vendredi, peut vous aider dans vos démarches.

15) Relations avec la famille

- ♣ L'équipe est joignable 24h/24 au 04.71.46.25.02.
- Votre famille peut obtenir un rendez-vous avec les référents.
- La famille peut également être invitée aux synthèses et bilan d'orientation.



LA PRISE EN CHARGE AU SEIN DES ATELIERS

1) Les ateliers

Les ateliers sont au nombre de cinq :

- Entretien des Chambres & des Surfaces,
- Lingerie,
- Entretien du Patrimoine & des Espaces Verts,
- Service Restaurant,
- Cuisine.

2) <u>Le temps d'activité à l'atelier</u>

La mise en situation professionnelle se fait dans le cadre du Village de Vacances, dans des conditions proches du milieu ordinaire.

Votre participation à l'une de ces activités verra une augmentation progressive du « temps d'atelier ». Dans un premier temps, vous commencez à 20 heures par semaine durant votre séjour à l'unité d'accueil, puis 25 heures par semaine, puis 30 heures et enfin 35 heures par semaine suivant une progression personnalisée.

Ce temps d'activité est régi par la convention de mise en situation professionnelle qui vous sera remise au cours de la première semaine par le moniteur d'atelier.

Dans le cadre de l'atelier, vous pouvez avoir connaissance du code de la piscine qui doit être exclusivement utiliser pendant le temps d'atelier.

3) Les critères d'affectation dans les ateliers

- Votre propre choix,
- Les capacités d'accueil de chaque atelier,
- Notre évaluation par rapport à vos capacités à évoluer dans tel ou tel atelier.

4) Les objectifs de l'activité en atelier

Il doit vous permettre de

- vous réhabituer à respecter des horaires imposés,
- vous ré entraîner à l'effort,
- être attentif à des consignes,
- vous inscrire dans une dynamique de progrès et vous permette de préparer avec un maximum d'efficacité votre avenir.

5) <u>Le mo</u>niteur d'atelier

- Pour tout ce qui concerne l'activité aux ateliers dans votre parcours de réadaptation, vous serez sous la responsabilité d'un moniteur d'atelier qui vous accompagnera dans toutes les tâches que vous accomplirez.
- ♣ De plus, toute absence hors motif médical, modification d'horaire, augmentation du temps, est définie en réunion médico-socio-éducative le mardi avec validation du psychiatre.

6) Votre rétribution

En tant que patient, vous avez lors de votre séjour un <u>statut d'hospitalisé</u>. Vous ne percevrez donc pas un salaire mais une rétribution de réadaptation, perçue en espèces à la fin de chaque mois.



LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

1) Les représentants des patients et les représentants des usagers :

Les représentants des patients :

- Plusieurs représentants des patients sont élus par et parmi les patients du centre de réadaptation.
- Ces représentants sont les porte-paroles des patients et permettent de faire circuler l'information entre les patients et l'établissement.
- ➤ Ils sont invités à participer aux différentes instances de l'établissement afin de faire part de leur avis et suggestions pour améliorer les conditions de prise en charge et ainsi participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Les représentants des usagers :

- L'ARS (Agence Régionale de Santé) a identifié pour chaque établissement de santé, des représentants des usagers, adhérents d'association œuvrant pour les droits des patients.
- Ils ont pour rôle :
 - Porter la parole des usagers et de leurs proches
 - Veiller au respect des droits des usagers
 - Participer à l'amélioration de la qualité en intégrant certaines instances de l'établissement
- Vous pouvez les contacter si vous le souhaitez. Leurs coordonnées sont disponibles au secrétariat.

2) La démarche qualité au Centre de réadaptation de Maurs :

Soucieux de toujours mieux prendre en charge les patients dans des conditions optimum, l'établissement s'est engagé dans une démarche qualité et gestion des risques depuis plusieurs années et répond aux différentes obligations de démarche de certification depuis 2002.

certification depuis 2002.

La démarche qualité et gestion des risques, c'est quoi ?

Du bon sens au quotidien

Du savoir être

Du savoir vivre

S'interroger sur ses pratiques pour améliorer la qualité des prestations proposées aux patients et la sécurité de TOUS

Système de management de la qualité

Afin de mener à bien la démarche qualité au sein de l'établissement, plusieurs instances et groupes de travail sont organisés.



3) Les différentes instances et groupes de travail :

La Commission des Usagers (CDU, ancienne CRUQPC)

- Les membres de cette instance sont à votre disposition pour toute question concernant vos droits. Notamment : l'accès à votre dossier, d'éventuels litiges avec l'institution ou un membre de l'équipe ou d'éventuels dommages dont vous vous sentiriez victimes.
- Les représentants des usagers (extérieurs à l'établissement) et les représentants des patients sont membres de cette instance.
- La CDU mène également une réflexion éthique sur un certain nombre de **situations pouvant mettre mal à l'aise les professionnels ou les patients**. L'équipe s'interroge continuellement sur le sens éthique de votre prise en charge.
- > Sur le tableau d'affichage sont à votre disposition :
 - La charte de la personne hospitalisée
 - Une présentation de la CDU avec ses membres et leurs coordonnées
 - La charte de développement de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance propre à l'établissement.



Désignation d'une "personne de confiance"

- La loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé (Article L. 111-6 du Code de la Santé Publique) prévoit que toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le Médecin-Traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.
- Cette désignation est faite par écrit.
- Elle est révocable à tout moment.
- ➤ <u>Directives anticipées</u>: Elles concernent la fin de vie dans le cas où vous seriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté. Pour plus d'information, demander à votre référent médical.

Le comité éthique

L'établissement a mis en place un comité composé de **personnel de l'établissement et** de **personnes extérieures** afin de

La Commission Médicale d'Etablissement :

- ➤ La Commission Médicale d'Etablissement, composée de médecins, contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.
- ➤ Elle contribue également à l'élaboration de projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. Elle élabore le projet médical dans le cadre du projet d'établissement. Elle coordonne la formation médicale continue.



La prise en charge médicamenteuse

- ➤ Une COMEDIMS (Commission des MEdicaments et des Dispositifs Médicaux Stériles) est en place depuis plusieurs années.
- Il participe à la définition de l'organisation du circuit du médicament et analyse tous les évènements en lien avec les médicaments.
- > Il organise tous les ans des actions de sensibilisation sur les médicaments.

La lutte contre les infections

- ➤ Un CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales) est créé depuis 2006.
- ➤ Il permet d'organiser des programmes de lutte contre les infections et d'améliorer la qualité des soins apportés.
- Une sensibilisation sur l'hygiène des mains est réalisée tous les ans dans le cadre de la journée mondiale sur l'hygiène des mains.
- > Tous les établissements de santé répondent à des enquêtes nationales annuellement. Les résultats pour le centre de réadaptation sont affichés dans le hall annuellement.



La lutte contre les douleurs

- Un CLUD (Comité de Lutte contre la douleur) est créé depuis 2009.
- Signalez toute douleur :
 - Lorsque vous ressentez une douleur n'attendez pas pour en faire part à un membre de l'équipe soignante. Ces derniers sont en mesure d'effectuer avec vous une évaluation de cette douleur. En fonction, un médicament souvent un antalgique pourra vous être donné par un infirmier selon un protocole.
 - En cas de douleur persistante, il pourra être fait appel à un avis médical, à la maison médicale de Maurs ou le mardi auprès de votre médecin psychiatre.
 - Un diagnostic plus précis et une consultation spécialisée peut être programmé en cas de douleur particulièrement tenace et non réduite par les traitements classiques dans un centre anti douleur.

L'équilibre alimentaire

- Un CLAN (Comité liaison alimentation nutrition) est créé depuis 2009.
- ➤ Il veille à l'équilibre alimentaire des repas qui vous sont préparés le midi au Village Vacances et le soir par vos soins, suivant un menu défini avec vous le mercredi matin.
- > Des temps forts autour de l'alimentation vous seront proposés durant votre séjour : Fraich'Attitude, Semaine du goût

N'hésitez pas à nous poser des questions sur les points qui ne vous paraissent pas suffisamment clairs.







Charte de Bientraitance et de lutte contre la maltraitance

ETH-DO-02 V1 Avril 2015

Respect des règles du bien vivre ensemble et de la qualité relationnelle

- L'équipe médico éducative s'engage à remettre le règlement intérieur (bonjour) inclus dans le livret d'accueil à chaque patient dès son arrivée.
- Les patients doivent être considérés dans le respect des règles de politesse et de courtoisie en usage. Réciproquement les patients doivent tenir le même engagement.
- Chaque patient bénéficie de soins et d'accompagnements individualisés dans la recherche de son bien être.
- L'établissement a une forte exigence de bienveillance, nous souhaitons qu'elle soit appliquée en tout lieu. Nous sommes spécialement vigilants quant au respect des capacités et difficultés de chaque patient accueilli.

Droit à l'information en toute confidentialité

- L'ensemble de l'équipe du Centre de Réadaptation explique les soins de manière compréhensible au patient et recherche son adhésion, chacun dans son champ de compétences.
- Les patients sont informés de toute modification envisagée concernant leur prise en charge thérapeutique et médicamenteuse, professionnelle, sociale et financière. Le patient est acteur de sa prise en charge.
- L'équipe vous invite à informer votre famille qu'elle est disponible pour la rencontrer ou, selon la distance géographique, avoir des entretiens téléphoniques si besoin.

- Il est **primordial que soit entendu, reconnu, jamais dénié les douleurs** qu'elles soient physiques, psychologiques ou sociales, des patients même si on ne peut totalement y remédier.
- Empathie, considération et absence de jugement à l'égard du patient et de son entourage familial et autre font partie intégrante de sa prise en charge.
- La mise en situation professionnelle au sein des ateliers répond au plus juste aux capacités évaluées, aux possibilités physiques et psychique du patient. Il s'agit d'une partie du soin qui s'effectue avec une observation et un accompagnement bienveillant et valorisant.

Autonomie et vie sociale

- L'équipe se doit de veiller à la qualité de l'espace de vie des patients dans sa globalité. Cela implique un cadre adapté et chaleureux que chacun s'attachera à conserver propre, convivial, agréable pour soi et pour l'autre.
- Il s'agit dans une démarche d'autonomie de répondre au besoin de communication et d'accomplissement personnel du patient afin que de son séjour il retire un mieux être.
- L'équipe s'interroge continuellement sur la qualité de la prise en charge au sein du Centre de Réadaptation et prend en compte la satisfaction des patients avec différents outils (réunions collectives, questionnaires de satisfaction, ...).